

ARTICLE PRÊT À L'EMPLOI

Sujet : Étudiants internationaux

Destination : Emailing/intranet/newsletter



Vous êtes étudiant international ?

Assurez votre rentrée et pensez à votre protection sociale !

L'affiliation à la sécurité sociale française est **gratuite et obligatoire**. Elle vous permet de bénéficier du remboursement de vos frais de santé pendant toute la durée de vos études.

Vos démarches d'inscription à réaliser une fois arrivé en France

Dès votre arrivée sur le territoire français et après avoir obtenu votre attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, inscrivez-vous sur le site dédié de l'Assurance Maladie etudiant-etranger.ameli.fr. Puis, saisissez les informations obligatoires et déposez les pièces justificatives demandées. **Il est préconisé de déposer vos pièces justificatives en une seule fois :**

- Un justificatif d'identité (passeport) ;
- Un justificatif d'état civil (acte de naissance) ;
- Un visa étudiant en cours de validité ;
- Une attestation d'inscription pour l'année universitaire en cours ;
- Un titre de séjour.

Pour vous aider dans votre inscription, retrouvez le [tuto](#) sur le site etudiant-etranger.ameli.fr dans la rubrique « Besoin d'aide ».

A l'issue de ces étapes, votre **espace personnel** est créé. Vous pourrez y accéder à partir de l'adresse mail renseignée lors de votre inscription.

Pour garantir la bonne prise en charge de vos frais de santé et bénéficier d'un suivi médical, il est essentiel de réaliser vos démarches de santé. Vous pouvez dès à présent découvrir ces démarches via ce [tuto](#).

Si vous rencontrez une difficulté dans vos démarches d'inscription à l'Assurance Maladie, contactez le **36 46** (service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Sur demande, vous pouvez être mis en relation avec un téléconseiller qui pourra vous répondre en anglais et vous proposer un rendez-vous.

